



Branchement chauffe-eau erdf

Par **papy**, le **19/03/2012 à 10:17**

Bonjour,
Après avoir changé mon chauffe-eau et le contacteur jour/nuit j'ai du faire intervenir l'ERDF car le chauffe eau continuait de ne fonctionner qu'en marche forcée.
L'agent qui est intervenu n'a pas laissé de fiche d'intervention néanmoins il a branché les fils Pilotes du chauffe-eau directement sur le compteur EDF de type CBE, comme cela aurait du être fait lors de la pose du dit compteur en janvier 2002 il y a donc 10 ans.
A qui revient d'effectuer le branchement des fils pilotes, au plombier ou à l'ERDF ?
Suis je en droit de demander une indemnité à l'ERDF pour le préjudice causé c'est à dire l'achat et l'installation d'un contacteur jour/nuit neuf qui n'était pas nécessaire et une indemnité sur la consommation électrique effectuée en marche Heures Pleines au lieu de Heures Creuses.
Merci